

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18416 - 71ÈME ANNÉE

Alors que la catastrophe se précise, aucun débat au rendez-vous annuel de l'agriculture à La Réunion

Qui achètera du sucre réunionnais l'année prochaine ?

« Des producteurs sucriers parmi les plus compétitifs à travers le monde n'arriveront même plus à couvrir leurs coûts de production » : c'est la conséquence de la fin des quotas sucriers en Europe l'année prochaine d'après le gouvernement mauricien. Cela signifie une menace mortelle pour les 18.500 emplois de la filière canne-sucre à La Réunion, qui souffre déjà d'un déficit de compétitivité par rapport à celle de Maurice. Mais dans notre île, aucune inquiétude apparente car la question de l'avenir de ces 18.500 emplois n'est pas à l'ordre du jour de la Foire agricole de Bras-Panon.

L'industrie sucrière de Maurice a un coût de production moins élevé que celle de La Réunion. Depuis 2009, elle a réussi à surmonter la fin de son quota grâce à une restructuration de sa filière. Maurice est devenu un producteur de sucre blanc qui est raffiné sur place. L'industriel Omnicanne a d'ailleurs annoncé en mars dernier l'importation de 42.000 tonnes de sucre du Brésil pour faire tourner la raffinerie en période creuse, ce qui permet de dégager un revenu supplémentaire.

Mais l'année prochaine, la fin des quotas imposés aux usines sucrières européennes sera lourde de conséquence pour Maurice. C'est la grande inquiétude, qui s'est exprimée lors du conseil des ministres des pays ACP organisé le 25 avril dernier à Dakar. Dans son édition du 1er mai, notre confrère « le Mauricien » rend compte de l'intervention de Mahen Seeruttun, ministre de l'Agro-industrie de Maurice :

« Intervenant à la 101e session du conseil des ministres des pays ACP, lundi dernier, à Dakar, Sénégal, Mahen Seeruttun a fait état des « faits saillants » qui interviendront sur le marché sucrier après l'abolition des quotas pour le sucre roux en Europe à partir de 2017. Citant un rapport de l'Union européenne en date de décembre 2015, il a observé que premièrement, le prix du sucre sur le marché euro-

péen chutera pour rejoindre celui en vigueur sur le marché mondial, obligeant ainsi le secteur à devenir plus compétitif. Ensuite, malgré les prix bas, la production de sucre blanc augmentera pour atteindre environ 18 millions de tonnes en 2025 en Europe. Troisièmement, le sucre européen entrera en compétition avec l'isoglucose, un important édulcorant, qui capturera environ 11 % du marché des édulcorants d'ici à 2025. Finalement, il est prévu que d'ici à la même date, l'UE sera autosuffisante en sucre et devrait exporter du sucre blanc, principalement vers les marchés niches à valeur ajoutée. Selon Mahen Seeruttun, ces prévisions confirment qu'un avenir sombre est anticipé pour l'industrie sucrière dans les pays ACP.

« Avec la fin du quota sucrier à l'échéance fixée du 30 septembre 2017, les prix du sucre sur le marché européen et la production d'isoglucose (ndlr : édulcorant à base d'amidons de maïs qui s'affirme, lentement, comme un autre substitut au sucre de canne) seront déterminés par les conditions du marché » a rappelé le porte-parole des ACP pour le sucre. Ce qui, souligne-t-il, présage des baisses considérables du prix du sucre et, conséquemment, de bien moindres recettes pour les pays ACP exportateurs de sucre.

Le ministre, qui prévoit dans un tel environnement commercial une

compétition sans merci pour des parts de marché, devait même dire que les ACP anticipent des baisses tellement conséquentes des prix du sucre au plan mondial que des producteurs sucriers parmi les plus compétitifs à travers le monde n'arriveront même plus à couvrir leurs coûts de production ».

Le prix du marché en Europe se rapprochera donc du cours mondial. Il est bien en dessous du prix garanti assuré à la filière canne-sucre pour la dernière fois cette année. C'est donc la menace mortelle qui se précise pour un secteur qui emploie à La Réunion 18.500 personnes selon une publicité parue à l'occasion de l'ouverture de la Foire de Bras-Panon. La coupe qui commence dans deux mois sera peut-être la dernière, car le prix de la canne payé au planteur n'est toujours pas fixé pour l'an prochain et les campagnes sucrières suivantes. Si à Maurice la fin des quotas sucriers en Europe est une question largement débattue, ce n'est pas le cas à La Réunion. Aucun débat n'est prévu lors de la Foire de Bras-Panon, qui est pourtant le grand rendez-vous annuel du monde agricole. Ce n'est pas en évitant de parler d'un problème qu'il disparaît. Comment expliquer un tel silence ?

M.M.

Conférence-débat du SIDELEC « Après la COP21 : quelles applications pour La Réunion ? »

La politique de l'énergie à La Réunion au centre du débat

Mercredi à Saint-Denis, le SIDELEC Réunion organisait une conférence débat sur le thème « Après la COP21 : quelles applications pour La Réunion ? ». Après les discours des intervenants à la tribune, la parole était donnée aux participants présents dans la salle.

Mercredi matin à Saint-Denis, Maurice Gironcel, président du SIDELEC Réunion, avait prononcé le discours d'introduction de la conférence débat « Après la COP21 : quelles applications pour La Réunion ? ». L'Accord de Paris est « une formidable étape porteuse d'espoir. Nous devons réussir, plus aucun sursis ne nous sera accordé », avait-il dit, appelant à « se donner tous les moyens pour tendre vers le développement durable et solidaire, le vrai sens de l'égalité réelle ». Cela suppose d'aller vers « une nouvelle civilisation » débarrassée des pollutions et des guerres. Pour La Réunion, les conséquences de la COP21 s'appliquent dans un contexte marqué par des défis nombreux, tels que le chômage de masse et la mise en œuvre des Accords de partenariat économique. « Au cours des 25 prochaines années, des défis extraordinaires sont à relever ». Maurice Gironcel a la conviction qu'« un projet réunionnais émergera ».

Et la santé ?

Après les interventions des élus et représentants d'entreprise, place au débat.

Dominique Atchicanon, adjoint au maire de Saint-Benoît, a tout d'abord rappelé les origines du problème du changement climatique. Les pays occidentaux ont pollué, se sont enrichis et demandent maintenant aux pays en voie de développement de ne pas faire comme eux. Il a également noté l'importance de montrer l'exemple. Les moyens de transport sont à revoir. Tous les jours, les embou-

teillages ne cessent d'augmenter. Le matin pour se rendre à Saint-Denis, les difficultés commencent à Saint-André. Ces blocages sont à l'origine d'émissions de gaz à effet de serre. Dominique Atchicanon a déclaré également que trop souvent, les bus sont très peu utilisés.

Ce mode de vie a des conséquences sur la santé, a-t-il souligné. La pollution de l'air, de l'eau, de la nourriture est à l'origine de cancers. Cet aspect ne doit donc pas être minimisé, a-t-il dit en substance.

Une élue de Saint-Paul a mis en garde contre l'érosion côtière. Elle a demandé si une partie des fonds mis à disposition par l'État dans le cadre du Fonds mondial d'adaptation au changement climatique, soit à terme 5 milliards par an, pourront servir à combattre l'érosion côtière.

EDF pour l'incinérateur

Thierry Marchal, ancien directeur de SIDELEC, a mis en garde contre la hausse inévitable de la facture d'électricité. EDF devra en effet investir 150 milliards d'euros pour faire face au vieillissement des centrales nucléaires, a-t-il souligné. Du fait de la péréquation tarifaire, les Réunionnais devront eux aussi en payer les conséquences. Il a ajouté que le consensus qui a prévalu lors de l'extension du réseau électrique à La Réunion au cours des dernières décennies, a engendré un système qui montre ses limites. D'après Thierry Marchal, le réseau actuel n'est pas adapté à l'intégration massive d'énergies renouvelables intermittentes.

Sur ce point, Michel Magnan, directeur régional d'Electricité de France à La Réunion, a indiqué que les

installations de nouvelles batteries à forte capacité, ainsi que de nouveaux compteurs permettront d'augmenter la proportion d'énergies intermittentes dans le réseau. Pour EDF, il est intéressant d'explorer d'autres énergies que le photovoltaïque, à commencer par la valorisation énergétique des déchets, ce qui en clair signifie la construction d'un incinérateur.

Nécessité d'un réseau ferré

Patrice Galbois, PDG de Corex, a mis en garde contre le projet de commencer à remplacer le charbon par du bois importé. Cette initiative soutenue par la Région ne favorisera pas le développement des énergies renouvelables à La Réunion, bien au contraire c'est une menace mortelle a-t-il dit en substance.

Rappelons que le bois est un moyen essentiel de lutter contre le changement climatique, car il contribue à absorber une partie du CO₂ émis par les activités humaines. Un arbre coupé, c'est de la pollution en plus qui part dans l'atmosphère.

En conclusion, Maurice Gironcel, président du SIDELEC Réunion, a justement rappelé que la construction d'un réseau ferré est une nécessité à La Réunion : « on n'y échappera pas ». D'où l'importance de concentrer ses efforts sur ce point qui constitue une des bases de la nouvelle civilisation qui permettra d'aller vers le développement durable et solidaire.

Édito

Loi El Khomri : conséquences désastreuses à La Réunion

Jeudi prochain, une nouvelle journée de manifestations contre le projet de loi El Khomri est annoncée en France selon la CGT. Ce sera la 5^e action de ce type depuis l'annonce par le gouvernement de son projet.

Le 12 mai marque en effet la fin du débat à l'Assemblée nationale. Les syndicats veulent interpeller les députés, à 5 jours du vote solennel. Le gouvernement pèse de tout son poids, et le Premier ministre n'écarte pas le recours à l'article 49-3 de la Constitution qui permet l'adoption d'une loi sans vote, à condition que le gouvernement obtienne la majorité lors d'un vote de confiance qui fait suite à la motion de censure déposée par l'opposition.

Les syndicats s'inquiètent à juste raison d'un projet de loi qui fait la part belle aux revendications du patronat. Il facilite les licenciements, permet de contourner la représentativité des syndicats, ainsi que les conventions collectives. La crainte est la fin de la protection de la loi et l'instauration d'un Code du travail dans chaque entreprise.

Ces points clés du texte relativisent les annonces faites à La Réunion par des soutiens du gouvernement. Ces derniers mettent en avant des amendements pour étendre dans notre île les conventions collectives, ou améliorer la représentation des syndicats. Si le projet de loi passe, alors à quoi serviront les conventions collectives puisqu'elles pourront être remises en

cause par des accords d'entreprise. Quant à la représentativité des syndicats élus par le personnel, elle sera reléguée au second plan par la possibilité d'organiser des référendums.

À La Réunion, les conséquences d'une telle loi seront bien plus graves qu'en France. Il suffira en effet d'une baisse du chiffre d'affaires pendant seulement un trimestre pour rendre possible les licenciements dans les entreprises de moins de 11 salariés, soit l'essentiel des sociétés à La Réunion. Notre île compte déjà un taux de chômage proche de 30 % et plus de la moitié des jeunes sont privés d'emploi. Comment dans de telles conditions retrouver un travail ?

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Tribune libre

« Le statut départemental est caduc »

« Contrairement aux autres pays colonisés, les pré-communistes réunionnais » et autres membres du CRADS d'après Guerre ont choisi d'assimiler leur île à l'ancienne métropole, sous le statut départemental. 13 ans après, la génération suivante de communistes à La Réunion rompit avec ce consensus de 1945 et appela à la responsabilisation des Réunionnais face à leur destin : ainsi naquit le programme d'Autonomie Démocratique et Populaire. En se l'appliquant à eux-mêmes, ces communistes fondèrent le Parti Communiste Réunionnais en 1959».

En 1981, François Mitterrand proposa de confier aux élus locaux davantage de pouvoirs exécutifs. Les communistes réunionnais acceptèrent d'expérimenter cette « Décentralisation » tout en exprimant leur doute sur le succès d'une réforme administrative qui ne remet pas en cause l'assimilation institutionnelle d'un territoire pourtant situé dans un environnement exotique.

L'assimilation départementale ne produit pas les effets espérés pour le peuple

Après 70 ans de départementalisation, 34 ans de décentralisation, plusieurs lois d'adaptation, loi d'orientation et loi programme pour les Outre-mer, le bilan est sans appel : malgré certaines avancées indéniables, principalement sur le plan sanitaire et éducatif, l'abolition du régime colonial par l'assimilation départementale n'a pas permis le développement durable de La Réunion. Comparaison faite aux autres départements français, l'état social de notre île est « hors norme » ! Tant et si bien, qu'en mai 2015, François Hollande commande le rattrapage des retards accumulés par les Outre-mer par rapport à l'Hexagone, sous l'appellation cruellement révélatrice d'« Égalité Réelle ».

Pourtant, depuis 1959, le PCR n'a eu de cesse d'alerter l'opinion sur les

mirages de l'assimilation et les dangers que son analyse lui permettait déjà d'identifier : atteinte à l'identité réunionnaise (Maloya, langue Kréol) et aux pratiques religieuses, sacrifices des agriculteurs (l'accord scélérat de 1969, fermeture des usines sucrières, disparition des cultures du géranium et du vétiver), perte de contrôle de notre économie et développement des inégalités (renforcements des monopoles, évasion des capitaux réunionnais, hausse des prix et augmentation du chômage)... L'Histoire est témoin que le PCR a toujours publié ses alertes et ses propositions : « Programme pour une Autonomie Démocratique et Populaire » (1959), « Un plan immédiat de survie » (1975), « L'Autonomie, le programme du PCR » (1981), « Égalité & développement » (1990), « Projet d'un pacte pour un développement solidaire » (1994, 1995), « Un nouveau contrat social pour un développement durable » (2003), « Pour une nouvelle politique à La Réunion » (2015), « 70 ans après la loi du 19 mars 1946 » (2016)... sans compter les conférences de presses et autres réunions publiques.

Une autre voie est possible

À la direction du Conseil Régional, le PCR, au sein de l'Alliance, a fait la démonstration qu'un développement de La Réunion est possible sur la base de décisions prises localement, parfois même sans le soutien de l'État : égalité sociale, autonomie énergétique (généralisation des chauffe-eau solaire), transport (route des Tamarins), coopération régionale... Mieux, le PCR avait tracé la voie d'un développement durable de La Réunion : avec une route du littoral moins chère qui permet de réaliser également les autres chantiers routiers importants de l'île et qui n'augmente pas le prix de la construction de logements en s'accaparant tout le sable et le ciment à La Réunion, avec le tram-train qui résorbe la grande majorité des embouteillages, avec l'Airbus A380 de 800 places qui baisse le prix du billet d'avion sans avoir à

distribuer les impôts des Réunionnais à toutes les compagnies aériennes (y compris étrangères), avec la géothermie et les autres sources d'énergies renouvelables qui diminuent le prix de l'électricité (comme ce qui a été fait avec l'eau chaude), avec un vrai projet d'identité et de culture (à l'image du Centre culturel Tjibaou en Nouvelle-Calédonie, du Musée des Civilisations Européennes et Méditerranéenne à Marseille, du Mémorial ACTe en Guadeloupe...), etc. Certains s'y sont opposés.

Les faits donnent raison à l'analyse du PCR

Aujourd'hui encore le PCR tire la sonnette d'alarme sur les dangers qui pointent à l'horizon immédiat du destin des Réunionnais : depuis la sanction de l'Union Européenne par l'OMC en 2007 la culture de la canne à sucre est condamnée à disparaître à La Réunion (dès l'année prochaine ?), les mêmes règles du commerce international impose la suppression de l'Octroi de mer qui finance pourtant nos collectivités locales (en 2020 ?), les Accords de Partenariats Économiques (APE applicables en 2020 ?) négociés par les pays voisins de La Réunion avec l'Union Européenne vont détruire le fragile tissu économique réunionnais, les changements climatiques ne sont pas assez pris en compte dans les projets d'aménagements actuels (Nouvelle route du littoral, Éco-cité à Cambaie, nouveau port dans l'Est, extension des aéroports Nord et Sud...), la chasse aux économies dans le budget de l'État menace la rémunération des fonctionnaires...

Telle Cassandra, le PCR semblait avoir reçu le don de prédire l'avenir mais la malédiction de ne point être cru.

Les communistes se trouvaient bien seuls face à ce qui apparaît à de plus en plus de personnes comme désormais une évidence : l'état social et le modèle économique de La Réunion reposent toujours sur les fondements du système colonial défini par Colbert depuis la création des Compagnies des Indes Orien-

tales et Occidentales : centralisme politique (Paris décide de ce qui est bon ou pas pour tous les territoires, comme aujourd'hui l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution interdit à La Réunion de décider de déroger aux lois nationales, contrairement à la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique), exclusive économique (les territoires n'ont d'intérêt qu'au service de Paris, comme aujourd'hui l'Hexagone demeure le principal client/fournisseur du commerce extérieur de La Réunion), maintien de très fortes inégalités sociales (jadis les grands propriétaires exploitaient des esclaves, aujourd'hui des monopoles commerciaux profitent de la moitié de notre population vivant sous le seuil de pauvreté).

L'analyse du PCR désormais largement partagée

Un autre modèle de société est nécessaire ! Quel que soit le nom qu'on lui donnera : « égalité réelle » (François Hollande), « développement endogène » (Nicolas Sarkozy), « émancipation » (Didier Robert), « Paris i komand pa nou » (Jean-Paul Virapoulé)...

Tous ces concepts rejoignent l'Idéal autrefois combattu que le PCR défend depuis 1959 : mettre fin à la politique d'assimilation au profit d'une politique de double intégration (géographique dans l'Océan Indien, et statutaire dans l'Union Européenne) et de responsabilisation des Réunionnais, dans le cadre de la République Française.

Un consensus est possible sur cette question. Le PCR étant la formation politique ayant la plus grande culture du consensus de gestion (intercommunal, départemental, régional), il appartient aux communistes de la génération actuelle de promouvoir cette démarche de type « CRADS 2 ».

Et si nous osions la synthèse « Réunion-nous pour une Réunion Nouvelle » ?

**Philippe Yee-Chong-Tchi-Kan,
Heureux Réunionnais, Citoyen
Terrien.**

87 travailleurs en danger

Mobilisation pour sauver la Maison des associations du Port

Dans sa lettre d'information diffusée hier, la MDA du Port fait le bilan d'une semaine d'actions de solidarité. Ce service d'intérêt public est menacé de disparition suite à la décision de la mairie du Port de remettre en cause la subvention annuelle versée par la commune.

Nous sommes encore loin du compte et nous devons renforcer notre mobilisation car l'échéance est courte. La MDA du Port risque de disparaître avant la fin de ce mois. Toutes les bonnes idées sont à prendre pour faire connaître notre combat.

Pour nous encourager, une petite citation philosophique rapportée par Alain Supiot, professeur au Collège de France : « Francis Bacon en faisait déjà la remarque au XVIIe siècle : l'argent, écrivait-il, est comme le fumier, bénéfique si l'on veille à le répandre mais nuisible si on le laisse s'entasser. »

Des employeurs mobilisés

Les employeurs associatifs bénéficiaires d'Impact Emploi Association se sont réunis, à la demande du Conseil d'administration, mercredi 4 mai à l'Association Générale Réunionnaise des Retraités pour réfléchir aux solutions à envisager face à la menace qui pèse sur l'avenir de la Maison des associations du Port. Seule la moitié des employeurs étaient représentée. Chacun a pu s'exprimer sur le cas de son association. Pour les membres présents, il en ressort que :

- aucune association ne dispose d'une solution de rechange fiable et équivalente au service de la MDA du Port,

- il a été rappelé la qualité de ce service qui va bien au delà de l'édition de bulletins de salaire,

- les associations de la commune de Saint-Paul s'engagent à se réunir dans les plus brefs délais avec les membres concernés sur leur territoire pour leur exposer l'imminence

du danger et les actions à mener pour l'éviter,

- les responsables apportent leurs encouragements à la présidente, Julienne Célesti qui devrait rencontrer le mardi 10 mai Olivier Hoarau, Maire du Port,

- si la rencontre avec le Maire n'aboutissait pas à un engagement probant et rapide de la collectivité, dans les jours qui suivront, une conférence de presse sera organisée pour médiatiser, auprès d'un large public de particuliers et d'entreprises, l'intérêt de faire un don à cette œuvre d'intérêt général qu'est la MDA du Port,

- les membres réaffirment aussi leur volonté de collecter des dons dans leur entourage,

- il est demandé qu'un document soit rapidement rédigé afin d'informer les salariés concernés.

De vrais emplois à sauver !

Bien évidemment, il n'y a pas de faux emplois à partir du moment où l'on respecte le droit du travail. Mais dans notre cas il s'agit de petits écosystèmes producteurs de services (location de sonorisation, activités périscolaires, sports, hébergement, animation...), à l'échelle d'une ville ou d'un quartier. Certaines associations existent depuis plus de trente ans. Impact Emploi Association leur a permis de continuer d'exister, de se développer et de se mettre en conformité avec la réglementation. Ces emplois sont majoritairement des CDI (45), des CDD (43) dont 19 CUI-CAE.

Oté

In parol bien itil sé in parol pou di la vérité, pa pou kashyète la vérité

Mi koné pa si zot lé konm moin, mé kan moin l'aprè lir in n'afèr lé z'ot la ékri-mèm in n'afèr moin la ékri !- mi domann amoin toultan si l'èkrivèr i di la vérité, sansa si li di in vérité, otroman si li lé pa aprè dégiz la vérité san pour san. Donk mi gingn pa pran in n'afèr bit-an-blanc, san kalkilé, pars mi trouv nésèsèr an mèm tan ké mi lir, sèye fé l'égzamin-krétik sak moin l'aprè lir otroman lo kozman moin l'aprè ékouté.

Kan mi di sa, mi mazine in l'ansien minis l'édikasyon nasyonanl dann gouvèrnman fransé an mèm tan k'in savan rokoni, épi in tête sipèr-plenn. Mi souvien k'in zour li té aprè parl dsi l'éshofman klimatik é li té i di lé vré ké nana l'éshofman klimatik, lé vré ké dann la vi nout glob térés la konète désèrtènn péryod bien sho épi d'ot bien fré mé li téi di galman l'om na poin arien pou arprosh ali dann in n'afèr konmsa, la pa son l'aktivité ké la shof lo klima.

Dabor m'a dir azot sak li té i di lété bien di é son diskour lété konm i di tayé avèk in pti kouté pou skilpté. Mé li téi di zis lo kontrèr sak in bonpé savan téi di épi téi ékri. L'èr-la moin té a d'mandé kisa k'i di la vérité é kisa k'i koz o-sinonsa i ékri pou dégiz la vérité... kan in zour moin la fini par konète ké bann gran sosyété amèrikène bann produi pétrolyé téi pèye désèrtin moun bien instruyé pou prézant bann z'etid k'i kol avèk z'ot z'intéré a zot.

L'èr-la moin la ropans in parol José Marti, in gran patriyot kibin téi di in bon parol sé in parol pou di la vérité é pa pou kashyète aèl sirtou si out koz sé la koz di pèp.

Justin

« In bouzi i iz pa, i klèr pa ! » - In kozman po la rout

Toulmoun I koné la bouzi avèk son sir épi son mèsh par anndan. Koméla na pi si tèlman sa dann bann kaz La Rényon, mé dann lo tan d'avan demoun téi éklèr avèk la bouzi sansa avèk la lanp pétrol. Kouran-la, sat é rar konm korn lapin ! Touléka, ni koné zot téi ansèrv dann fénoir pou amenn in pti pé la klarté dann son shé soi... Si zot I rapèl bien kan I alime lo bouzi li donn près pa la limyèr épi li téi klèr près pa mé kan la fine iz in pé, lo flam I klèr pli for, é lo sir I dégouline plizanpli. Sa lé vré, mé pou kosa proverb-la lé ankor dann la tèt demoun alé oir la bouzi la fine pass de mod ? Kèl kalité l'èsplikasyon ni pé trouv pou sa ? Pé s'fèr, ni pé di, si ou i vé fé kékshoz, i fo ou i fors, i fo ou i fatig out kor, i fo ou i iz out fors. Mi san zot i kroir pa moin, mé mi koné pa si zot nana in l'idé.